

P-V DE LA REUNION DU 18 septembre 2012

REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE FLEURUS-FARCIENNES.

Présents:

Madame Muriel GLAUDE, Responsable du Département Environnement Province du Hainaut et **Présidente du Comité.**

Autorités communales:

Monsieur Vincenzo MANISCALCO, Echevin, Administration communale de SAMBREVILLE

Représentants du site nucléaire:

Monsieur Philippe DAMHAUT, Directeur BEST MEDICAL BELGIUM

Monsieur Grégory DELECAUT, Manager IRE

Autorités provinciales:

Monsieur Bruno ZORZI, Attaché au Cabinet du Gouverneur de la Province du Hainaut

Représentants de la population:

Monsieur Albert SCHLEIPER, Président de l'Association Farciennes+

Monsieur Gian-Carlo TOMASI, Riverain (FARCIENNES)

Madame Christiane VASSART, Ligue des Familles (FLEURUS)

Autres:

Monsieur Enzo CATALANO, service Communication - Ville de FLEURUS

Madame Angélique CRUCILLA, Responsable de la Communication - Administration communale de FARCIENNES

Madame Dina LANSMAN, Fonctionnaire Planu CHATELET

Monsieur Roger LORENT, Fonctionnaire Planu FARCIENNES

Monsieur Stéphane NOEL, Fonctionnaire adjoint Planu CHATELET

Excusés:

Monsieur Philippe BARBIER, Riverain (FLEURUS)

Monsieur Hughes BAYET, Bourgmestre, Administration communale de FARCIENNES

Monsieur Jean-Luc BORREMANS, Bourgmestre de la Ville de FLEURUS

Madame Leila BOUDAKA, Chargée de communication I.R.E.

Monsieur Christian COURTOY, Conseiller communal Ville de FLEURUS

Madame Elisabeth DECLEVE, Vie Féminine (FLEURUS)

Monsieur François DE SMEDT, TRANSRAD

Monsieur Michaël GEMENNE, Attaché au cabinet du Gouverneur de la Province de Namur

Madame Sandrine LACROIX, Conseillère communale, Administration communale de SAMBREVILLE

Monsieur Vincent LUYCKX, General Manager STERIGENICS S.A.

Madame Béatrice MANGELSCHOTZ, Infirmière sociale représentant le Secrétariat du Bourgmestre de la Ville de FLEURUS

Monsieur Claude MASSAUX, Conseiller communal Ville de FLEURUS

Monsieur Rudy PERES, GALF (FLEURUS)

Monsieur Francis PIEDFORT, Echevin de l'Environnement Ville de FLEURUS

Madame Jacqueline SCHIETTECATE, Conseillère communale Ville de FLEURUS

Monsieur Jean-Michel VANDERHOFSTADT, Directeur Général IRE

Monsieur Michel WANET, Responsable Communication - Ville de FLEURUS

Monsieur Pierre WYNS, Riverain (FLEURUS)

Premier point:**Approbation du procès verbal de la réunion du 5 juin 2012**

Il n'y a pas de remarque, le procès verbal est approuvé.

Deuxième point:**Point sur la situation de BEST MEDICAL BELGIUM S.A. (transfert vers NTP, gestion des déchets,...)**

Monsieur DAMHAUT rappelle que lors de la réunion précédente, il avait annoncé la faillite de BEST MEDICAL BELGIUM S.A. (BMB), faillite qui avait été déclarée le 14 mai et que ce jour-là, l'entièreté du personnel avait été licencié. Les deux curateurs, administrateurs de la société en faillite ont d'emblée récupéré 26 personnes dans deux objectifs bien précis:

1. assurer la continuité d'un des deux business, le business industriel, car on avait déjà eu une marque d'intérêt d'un industriel,
2. mettre et maintenir en sécurité l'entièreté des installations de BEST MEDICAL BELGIUM S.A.

Pour le deuxième point, il était en effet préférable d'avoir une petite équipe qui connaissait bien les installations et les procédures de sécurité.

On a donc maintenu en activité le business industriel. Suite à la faillite, l'AFCN a décidé d'augmenter la fréquence de ses audits. BMB a donc été audité une fois par semaine via Bel V afin de vérifier que tout se passait bien.

Quand une société est déclarée en faillite, généralement, elle rencontre des problèmes avec ses fournisseurs, qui par crainte de ne pas être payés, ne livrent plus. Parmi ces sociétés, il y avait aussi celles dont on avait besoin pour assurer la maintenance. On a donc pris des mesures pour garantir que tous les contrats de maintenance soient maintenus.

Par ailleurs, on a eu des contacts avec l'ONDRAF car il apparaissait évident que la curatelle, même s'il y avait un petit fond de caisse, ne pourrait pas assurer financièrement l'élimination des déchets et le démantèlement du site. De par ses statuts, l'ONDRAF a l'obligation de reprendre le passif de toutes les sociétés qui ont des déchets radioactifs et qui ne peuvent plus assumer leur traitement. Cela arrive fréquemment avec des sociétés qui ont des petites sources de radioactivité. L'ONDRAF intervient via son fonds d'insolvabilité alimenté principalement par les centrales nucléaires. On va donc transférer les installations vers l'ONDRAF.

Fin juillet, l'IRE a envoyé un courrier signalant qu'il y avait des déchets entreposés dans des conditions inacceptables dans certains locaux et qu'il fallait les éliminer le plus rapidement possible. Ce courrier a été envoyé au Secrétaire d'état à l'Energie, Melchior WATHELET et à la Ministre de l'Intérieur Joëlle MILQUET.

Ces derniers nous ont convoqués le 27 juillet à une réunion à laquelle participaient également l'ONDRAF, l'AFCN et Bel V. Le message était qu'il fallait que les installations soient mises en sécurité.

Il fallait donc transférer les installations vers l'ONDRAF pour pouvoir faire le travail. En parallèle, la curatelle a rencontré l'ONDRAF. Il y a eu un procès verbal de cette réunion dans lequel il est dit que l'ONDRAF devrait avoir repris les installations de BMB, sauf celles du business industriel qui seront reprises par une autre société, pour le 17 septembre. Lors de cette réunion, le mandat de reprendre BMB a donc clairement été donné à l'ONDRAF.

Pour ce qui est de la reprise du business industriel par la société NTP, société sud-africaine, il ne faut pas craindre que l'argent s'évade vers la maison mère aux Etats-Unis. Depuis le 4 janvier de cette année, il n'y a plus eu aucun mouvement financier vers BEST aux Etats-Unis.

Pourquoi l'ONDRAF n'a-t-il pas repris BMB tout de suite: c'est parce qu'en reprenant les installations, l'ONDRAF devient exploitant. Il faut dès lors avoir les autorisations nécessaires. Pour cela, il faut remplir un rapport sûreté et le soumettre à l'AFCN et recevoir l'approbation.

L'ensemble du dossier s'est retrouvé dans la presse le 14 août.

Les représentants des communes regrettent de n'avoir pas été informés de cette réunion et de ce qui avait été décidé. Quand ils ont été interpellés par la population, ils ne savaient pas quoi répondre. Ils étaient dans la même situation qu'en 2008.

Monsieur ZORZI voudrait remettre les responsabilités là où elles sont. En 2008, on avait écrit aux autorités fédérales pour demander que les niveaux provincial et communal soient plus impliqués. Ici, on s'est retrouvé dans la même situation, le Gouverneur n'avait été informé de rien. Il pense que c'était aux autorités fédérales de communiquer vers les communes et la Province et pas à l'industriel. Si l'autorité fédérale prend la main comme cela a été le cas, c'est à elle de communiquer.

Madame GLAUDE confirme que le Gouverneur n'était pas informé. Elle était en congé à l'étranger quand le cabinet du Gouverneur l'a appelé pour savoir si le problème des déchets avait été évoqué au comité d'accompagnement. Elle a signalé qu'on avait parlé des déchets de BMB à la réunion de juin et elle a contacté un collègue pour qu'il transfère le procès verbal de la réunion.

Monsieur MANISCALCO pense qu'à partir du moment où on sait que le fédéral ne remplit pas sa mission de communiquer, l'industriel pourrait le faire. Ils ont aussi adressé un courrier au fédéral pour demander d'être mieux informés.

Monsieur DELECAUT précise que depuis la création du comité d'accompagnement, l'information circule mieux.

En dehors des réunions, les incidents mais aussi les bonnes nouvelles sont systématiquement envoyés aux membres.

Dans le cas présent, c'est une société en faillite mais il ne s'est rien passé, il n'y a pas eu d'incident, pas de rejet. C'est ce qui est paru dans la presse qui a fait l'effet d'une bombe.

Monsieur SCHLEIPER admet qu'on a parlé des déchets lors de la réunion de juin et on a dit qu'il n'y avait pas de danger, on était donc au courant mais ce qu'on n'a pas dit c'est que les déchets étaient entreposés de manière assez désordonnée.

Monsieur DELECAUT précise que c'est pour cela que l'IRE a fait ce courrier en tant que propriétaire des bâtiments et c'est suite à ce courrier que les autorités ont organisé la réunion. Le résultat, c'est que l'ONDRAF reprend les installations de BMB dans le but de l'assainissement et du démantèlement.

Monsieur DAMHAUT signale que l'ONDRAF est maintenant sur le point d'obtenir ses autorisations. Ce qui n'a pas empêché la curatelle de travailler en collaboration avec l'ONDRAF pour commencer la phase d'élimination et d'assainissement.

Monsieur SCHLEIPER pense que l'ONDRAF ne bougeait pas s'il n'y avait pas eu les fonds de la Région wallonne.

Monsieur DAMHAUT précise qu'il s'agit d'un accord entre le Fédéral et la Région wallonne qui prévoit que la Région wallonne doit assumer le coût du démantèlement, ce n'est pas récent, cet accord date de 1990.

En ce qui concerne les coûts, la première estimation pour le coût du démantèlement est de 50.000.000 €.

L'ONDRAF va pouvoir commencer les activités d'assainissement et de démantèlement, cela va prendre entre 5 et 7 ans, cela peut aller jusqu'à avoir un terrain vierge. Il y a un plan qui prévoit toutes les étapes et la manière dont elles doivent se dérouler et ce plan doit être approuvé par l'AFCN.

Monsieur SCHLEIPER se demande si le Comité d'accompagnement ne devrait pas faire un communiqué de presse pour expliquer tout cela afin que la population soit informée.

Monsieur MANISCALCO pense que les représentants d'associations sont les mieux placés pour cela.

Monsieur DAMHAUT souligne que l'objectif même du comité est que les différentes parties puissent récupérer les informations des industriels et les diffuser via leurs canaux de communication ou leurs associations.

Monsieur CATALANO précise que FLEURUS met les procès verbaux des réunions sur le site de la Ville. Ce que fait également FARCIENNES.

Monsieur DELECAUT pense que l'ONDRAF a l'intention de communiquer sur son travail car il a demandé la liste des journalistes de la région.

Le problème de l'information diffusée par la mise des procès verbaux sur différents sites c'est qu'il s'agit des procès verbaux approuvés et qu'ils ne le sont qu'à la réunion suivante, soit environ 3 mois plus tard. On pourrait imaginer une formule permettant d'aller plus vite pour certaines informations.

Monsieur DAMHAUT revient sur l'élimination des déchets. Pour tous les types de déchets, il y a des filières d'élimination qui sont définies. Il y en a pour les déchets faiblement radioactifs et d'autres pour les déchets plus compliqués. La pire des choses serait de travailler dans la précipitation et mettre un déchet là où il ne doit pas être. Il faut respecter les procédures même si cela prend du temps. Certains déchets, on les laisse décroître de manière sécurisée avant de les évacuer. La situation du site était connue par l'AFCN et l'ONDRAF. Mais il est vrai que cela n'aurait pas dû être stocké de cette manière. C'est une situation dont on a hérité mais il n'y a plus de nouveau déchet puisqu'on ne produit plus rien.

L'ONDRAF va devenir exploitant et il s'est engagé à réengager 8 ex-employés de BMB qui ont connu l'activité, qui savent ce qu'il y a dans les installations et où sont toutes les informations.

La société NTP qui a repris le business industriel va également réengager du personnel. Une cellule de reconversion a été mise en place pour les personnes qui n'ont pas retrouvé d'emploi.

Monsieur DAMHAUT rappelle qu'il y a eu un incident INES 1, sans conséquence pour la population, les travailleurs et l'environnement. Cet incident a été communiqué le 10 août aux membres du Comité.

Troisième point:

Présentation du rapport sur les stress tests par l'I.R.E.

Vu l'heure déjà tardive et le fait qu'il s'agisse d'une présentation assez longue, ce point est reporté à la réunion de décembre.

Ce rapport a été déposé à l'AFCN et Bel V le 30 juin. Ils ont jusqu'au 30 octobre pour remettre leurs conclusions. Outre la présentation du rapport, on pourra donc également donner les conclusions à la réunion de décembre.

Suite à l'accident de FUKUSHIMA, toutes les centrales nucléaires mais aussi certaines entreprises dont l'I.R.E. ont dû faire un rapport sur les stress tests réalisés pour voir comment réagirait l'entreprise face à certaines situations, comme un tremblement de terre par exemple. Cette fois l'hypothèse d'un crash d'avion a dû aussi être envisagée.

Quatrième point:**Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...**

Monsieur DELECAUT signale qu'il n'y a pas eu d'incident sauf la veille, un évènement classé au niveau 0 de l'échelle INES. Deux colis de molybdène-99 d'activité semblable ont été inversés suite à une erreur de manipulation. Ce sont les clients qui se sont aperçu de l'erreur avant l'ouverture des colis. Cette anomalie n'a eu aucune incidence sur la population, les travailleurs, l'environnement. Elle a été immédiatement signalée aux autorités.

D'autre part, on a eu le deuxième audit concernant la sécurité sur le site et cela s'est très bien passé. Normalement, ils ne devraient pas revenir. La raison de cet audit des autorités américaines, c'est qu'on travaille avec de l'uranium enrichi. Durant la période de transition vers l'uranium faiblement enrichi, on doit encore obtenir de l'uranium fortement enrichi des USA. Les autorités US l'ont accepté à condition que les normes de sécurité américaines (allant au-delà des exigences belges) soient respectées.

Sur le site web, on va mettre un lien pour un petit film qui explique un projet que nous avons pour soigner les métastases du foie. Cela permettra de voir de façon plus concrète ce qu'on fait.

Cinquième point:**Divers**

En ce qui concerne l'alerte en cas de problème important, Monsieur LORENT signale que le Collège a approuvé le placement d'une nouvelle sirène sur la salle communale de Wainage. On a fait un essai

Madame VASSART signale que lorsqu'on a fait l'exercice, beaucoup de gens sur FLEURUS n'ont rien entendu.

Même si la situation s'améliore progressivement, elle n'est pas encore tout à fait satisfaisante.

Madame VASSART ne reçoit plus la feuille d'information car elle a mis "pas de publicité" sur sa boîte aux lettres.

Monsieur DELECAUT précise que cette feuille d'information est aussi sur le site.

Pour rappel, la prochaine réunion est fixée au mardi **11 décembre 2012 à 18 heures dans les locaux de l'Administration communale de FLEURUS.**